COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Législature 2021-2026

Préavis municipal n°114
au Conseil communal

Engagement de 1 ETP supplémentaire
Technicien·ne communal·e

Dicastère de la Stratégie – Laure Ryser

Approuvé en séance de Municipalité le 20 avril 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le Service technique, respectivement le bureau technique, est composé d'un chef de service, responsable du Service, d'un adjoint, et de trois collaborateurs·trices œuvrant principalement sur des dossiers liés à la Police des constructions, représentant au total 4.6 EPT.

La plupart des projets communaux, hormis ceux liés aux bâtiments, ainsi que la gestion administrative des réseaux d'eau (eau potable et assainissement), sont essentiellement pilotés par le chef de service et son adjoint. Bien qu'une partie des prestations puisse être sous-traitée à des mandataires externes, il n'en demeure pas moins que la Commune doit notamment assurer pour chaque projet, indépendamment de son importance, la gestion administrative, le suivi financier, les relations avec les différents services cantonaux (DGMR, DGE, OFCO, etc.) et les propriétaires fonciers.

Ces différents projets concernent aussi bien les infrastructures communales (ouvrages et réseau de distribution d'eau potable, réseau d'évacuation des eaux), les routes, l'aménagement des espaces publics (interface de la gare, places de jeux, etc.), les cours d'eau, les forêts (dessertes forestières), le patrimoine foncier ou l'éclairage public. Sans oublier la gestion et la mise à jour du SIT communal.

Face à une surcharge chronique de travail, liée notamment aux nombreux projets communaux en cours d'élaboration et/ou de réalisation, le Service technique peine à assurer l'ensemble des tâches courantes et opérationnelles qui lui sont confiées, notamment en termes de suivi et de contrôles, pouvant mettre en péril la bonne conduite des chantiers et la satisfaction générale.

Il convient de rappeler que la Commune peut être tenue pénalement responsable en cas de manquement aux obligations de contrôles qui lui incombent. Actuellement, certaines prestations ne sont que partiellement réalisées ou pas de manière optimale.

Pour garantir des prestations de qualité, la Municipalité propose de renforcer l'équipe du Service technique par la création d'un poste de technicien·ne communal·e, principalement dédié aux projets communaux, mais aussi au suivi et contrôles des chantiers communaux et/ou privés (soumis a permis de construire ou autorisations municipales).

A moyen terme, les projets liés aux bâtiments communaux pourraient également être pilotés par le Service technique.

Il reste à souligner que le poste de M. Jean-Pascal Saam, dont le départ à la retraite est prévu l'année prochaine, ne sera peut-être pas repourvu, ce qui renforce encore davantage l'urgence de cet engagement.

2. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite la création d'un poste de technicien·ne communal·e à 100 %, rattaché au Service technique.

2.1 Analyse des besoins

2.1.1 Une charge de travail en forte augmentation

Afin d'objectiver la situation, un sondage (benchmark) a été réalisé par l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux auprès de 36 communes vaudoises sur la charge de travail de leurs services techniques. Les résultats confirment la réalité du terrain et un constat général.

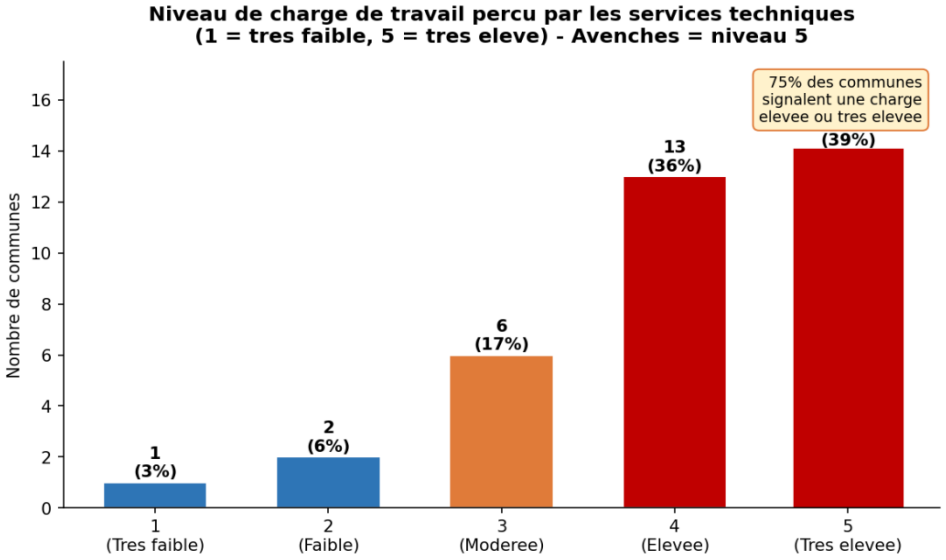

Figure 1 : Niveau de charge de travail perçu par les services techniques (sondage 36 communes vaudoises)

75 % des communes ayant répondu signalent **une charge élevée ou très élevée** (niveau 4 ou 5, sur 5). Avenches se situe au niveau 5 – le maximum – témoignant d'une situation particulièrement tendue. La surcharge est donc structurelle et généralisée dans les services techniques vaudois, et non pas spécifique à Avenches.

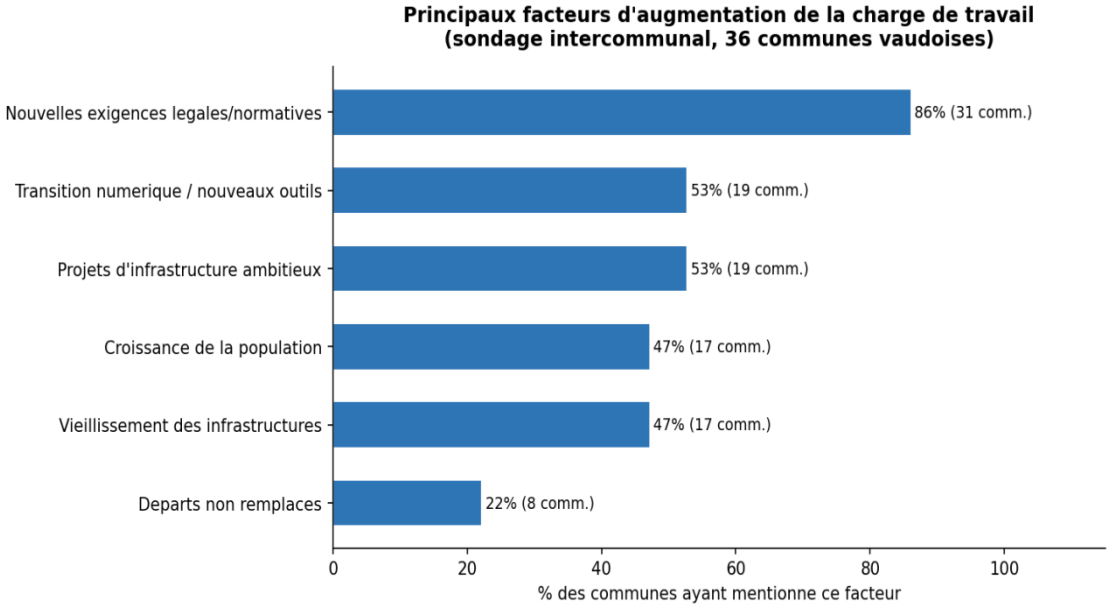

Figure 2 : Principaux facteurs d'augmentation de la charge de travail (sondage 36 communes vaudoises)

Les principaux facteurs d'augmentation de la charge de travail sont notamment : les **nouvelles exigences légales et normatives** (86 % des communes), les **projets d'infrastructure ambitieux** (53 %), la **transition numérique** (53 %), le vieillissement des infrastructures (47 %) et la croissance démographique (47 %).
Ces facteurs s'appliquent pleinement à Avenches.

2.1.2 Un besoin urgent, partagé par de nombreuses communes

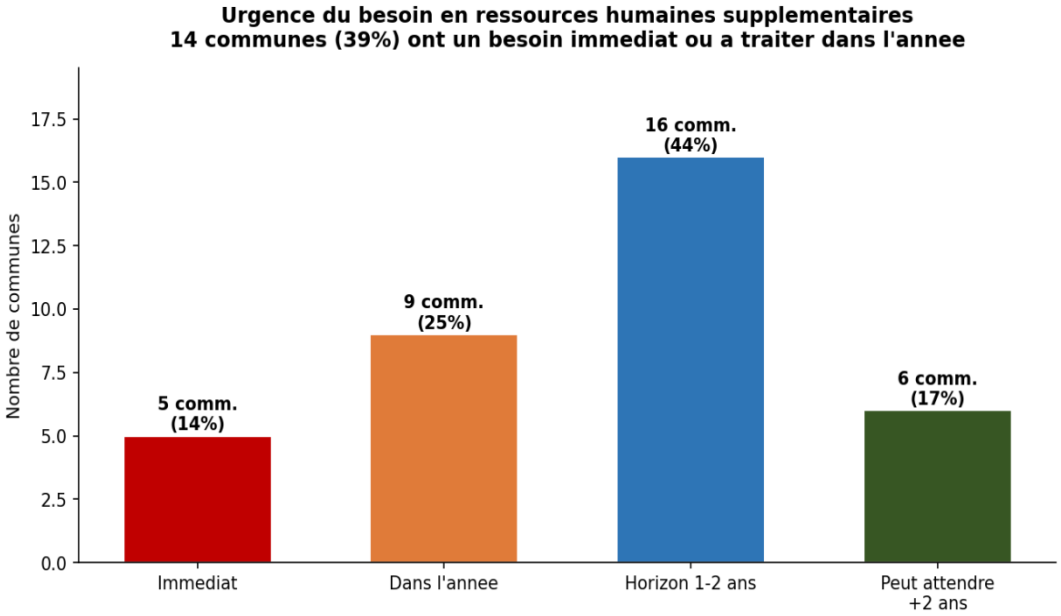

Figure 3 : Urgence du besoin en ressources humaines supplémentaires (sondage 36 communes vaudoises)

39 % des communes ont déclaré **un besoin immédiat ou à traiter dans l'année**, Avenches faisant partie de ces communes.
Ce chiffre illustre qu'il ne s'agit pas d'une demande isolée, mais d'une réalité partagée par une large partie des services techniques vaudois.

2.1.3 Sous-effectif critique face au nombre, à la taille et à la complexité des projets

Comparé à d'autres communes de taille et configuration similaires, l'effectif actuel du Service technique est sous-doté. En effet, le sondage révèle une moyenne de 1,65 EPT/ 1'000 habitants. La dotation à Avenches est actuellement de 0,92 EPT/ 1'000 habitants. Il est cependant difficile de tirer des parallèles nettes et claires par rapport à ces données, les tâches des différents services techniques n'étant pas similaire. L'AISTBV, association intercommunale des services techniques de la Broye-Vully, qui regroupe 12 communes, correspondant à environ 13'000 habitants, actuellement doté de 14 EPT, cherche également à augmenter son personnel dans un horizon d'une année.
L'augmentation de 1 EPT à Avenches ferait passer ce quota à 1,12 EPT/ 1'000 habitants, ce qui reste en dessous de la moyenne du sondage.

2.1.4 Externalisation coûteuse et évitable

Bien qu'une partie des prestations puisse être sous-traitée à des mandataires externes, il n'en demeure pas moins que la Commune doit notamment pouvoir assurer, pour chaque projet, et cela indépendamment de leur importance, la gestion administrative, le suivi financier, les relations avec les différents services cantonaux (DGMR, DGE, OFCO, etc.) et les propriétaires fonciers, etc.
Ceci demande un temps important, souvent sous-estimé, qui doit être assuré par le Service technique.

2.1.5 Amélioration des prestations, notamment en termes de suivi et de contrôle

À moyen terme, le renforcement du Service technique permettra d'intégrer de nouvelles prestations et d'effectuer les prestations que partiellement réalisées, afin d'assurer un meilleur suivi des travaux effectués sur le territoire communal (suivi des permis des construire, suivi et contrôles des chantiers communaux et/ou privés, etc.).

2.2 Tâches prévues

Les activités principales seront les suivantes :

- participation active à la réalisation des projets communaux ;
- suivi de l'exécution des projets communaux pilotés intégralement par le Service technique (demandes d'autorisation, devis, appels d'offres, constats, séances de chantiers, PV, décomptes de travaux et suivi financier, correspondances, etc.) ;
- collaboration aux projets communaux sous mandats externes (demandes d'autorisation, séances de chantier, rapport au chef de service et/ou à la Municipalité, vérifications et décomptes, suivi financier, procédures de subventionnement, etc.) ;
- suivi et contrôles des chantiers privés (soumis a permis de construire ou autorisations municipales) ;
- réalisation des relevés des infrastructures communales (GPS) et intégration dans le SIT communal.

La Municipalité d'Avenches souhaite la création de ce poste pour une augmentation et une amélioration de ses prestations.

3. Aspects financiers

3.1 Coûts

En espérant un engagement pour le 1er septembre 2026, un complément au budget de fonctionnement 2026 sera demandé.

Basé sur le nouveau Règlement du personnel communal, le poste est classé en état de collocation 4, pour lequel la fourchette salariale est comprise entre Fr. 64'618.- et Fr. 94'194.-.

En prenant pour référence le salaire médian de cette classe, soit Fr. 79'406.-, les répercussions financières pour la Commune sont les suivantes :

7900	**Technicien·ne communal·e**		
79000.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Fr.	79'406.-
79000.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	Fr.	7'415.-
79000.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	Fr.	11'250.-
79000.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	Fr.	119.-
79000.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	Fr.	1'389.-

Hormis l'achat de matériel informatique et de mobilier, cet engagement n'engendrera pas d'autres coûts supplémentaires.

4. Conclusions

Afin de pouvoir assurer des prestations de qualité et faire face à la surcharge chronique et croissante de travail, la Municipalité souhaite renforcer l'équipe du Service technique par la création d'un poste de technicien·ne communal·e, principalement dédié aux projets communaux, mais aussi au suivi et contrôles des chantiers communaux et/ou privés.

Ceci permettra de maîtriser les coûts liés à l'externalisation de certaines prestations, tout en assurant la continuité du Service technique dans des conditions optimales.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 114 de la législature 2021 – 2026,

Ouï le rapport des commissions désignées pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) **D'accorder à la Municipalité la création de 1 ETP rattaché au Service technique et de le porter au budget dès 2026.**
2) **D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 10'000.- pour l'achat de matériel informatique et de mobilier et de les porter au budget 2026.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :	Le Secrétaire :
Laure RYSER	Bastien ESCHMANN

Municipale déléguée :
- Mme Laure Ryser, Syndique, Dicastère de la Stratégie